En direct / APF

Lettre interne d'information de l'APF

Cette lettre est destinée à l'ensemble des acteurs de l'APF : adhérents, élus, usagers, bénévoles et salariés.

Merci de veiller à sa bonne diffusion (mail, impression, affichage…).

Mars 2018 / n°69

Sommaire

ACTUALITÉ
• Ressources : l'APF veut réveiller la majorité
• Logements accessibles : le grand bond en arrière ?
pages 2 à 4

LE DOSSIER *FAIRE FACE*
• Invalidité : des pensions sous conditions
page 4

ACTUALITÉ
• Emploi : une réforme encore floue
• Des étudiants en mission prévention dans les établissements
pages 5 à 6

PARTENARIAT
• 1998-2018 : 20 ans de vacances sereines et accessibles
page 7

3 QUESTIONS À …
Jacques Souttre, responsable de production graphique de la filière "Films d'animation" d'APF Entreprises
page 8

INITIATIVE RÉSEAU
• La frip', c'est chic !
page 9

LES PHOTOS DU MOIS
page 10

Le Chiffre du mois

10e anniversaire

du mouvement « Ni pauvre, ni soumis » contre la précarité des personnes en situation de handicap

Directeur de publication : Prosper Teboul
Rédactrice en chef : Aurélia Kakou
Tél. : 01 40 78 27 50
mail : aurelia.kakou@apf.asso.fr
Rédaction : Carole Bourgeois, Aurélia Kakou, Corinne Manoury et Franck Seuret
Réalisation : eden-studio.com
Date de parution : Mars 2018
Association des Paralysés de France
17, bd Auguste-Blanqui, 75013 PARIS
https://reseau.apf.asso.fr

Édito

Chères amies, Chers amis,

Souvenez-vous… Le 29 mars 2008, 35 000 personnes défilaient dans les rues de Paris avec le collectif « Ni pauvre, ni soumis », créé par l'APF, pour réclamer la création d'un revenu d'existence.

10 ans plus tard, la précarité frappe encore très fortement les personnes en situation de handicap. Plus d'un million d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté. La revalorisation annoncée de l'AAH (allocation adulte handicapé) ne concerne pas l'ensemble des bénéficiaires et n'interviendra que fin 2019 ; les personnes en emploi titulaires d'une pension d'invalidité perdent la prime d'activité et les bénéficiaires de pension d'invalidité sont impactés par la hausse de la CSG.

Scandalisée, l'APF remet les pendules à l'heure et fait sonner les réveils des parlementaires plongés dans un profond sommeil. Du 26 au 31 mars, c'est un appel à la mobilisation nationale qu'a lancé notre association en invitant tous ses acteurs à interpeller la majorité présidentielle via les réseaux sociaux et l'organisation d'événements locaux. Une stratégie volontairement offensive pour peser sur l'agenda politique et se faire entendre à quelques mois de la Conférence nationale du handicap prévue fin mai.

Le prochain numéro d'*En direct/APF* consacrera plusieurs pages à ces actions locales et aux réactions qu'elles auront suscitées.

Merci d'être toujours plus nombreux.ses à vous mobiliser sur la question des ressources. Continuons ensemble à faire reculer la précarité pour que plus aucune personne en situation de handicap ne vive sous le seuil de pauvreté.

Amicalement,

Alain Rochon, président de l'APF

À la une

Donnez votre avis sur la première version du projet associatif 2018-2023

Projet associatif APF 2018 - 2023

Une première version du futur projet associatif a été préparée par le groupe de travail dédié en s'appuyant sur les 229 réunions contributives organisées partout en France.

Nous vous invitons désormais à (re)découvrir ce texte et à donner votre avis sur cette version en remplissant le questionnaire individuel en ligne **jusqu'au 16 avril 2018.**

Salariés, adhérents, élus, bénévoles… vos avis sont essentiels ! Ils permettront d'enrichir le texte qui devra être adopté par les adhérents lors du Congrès de Montpellier en juin 2018.

Retrouvez tous les numéros de En Direct sur https://reseau.apf.asso.fr/ rubrique « Je recherche »/« Un document »

ACTUALITÉ

Ressources : l'APF veut réveiller la majorité

L'APF a organisé une campagne du 26 au 31 mars pour pousser le gouvernement et la majorité parlementaire à faire reculer la pauvreté des personnes en situation de handicap.

La revalorisation annoncée de l'AAH ne suffit pas à endormir l'APF. Au contraire. « *Le conseil d'administration a souhaité engager un plan d'actions offensif pour peser sur l'agenda politique, notamment en vue de la conférence nationale du handicap prévue à la fin du mois de mai* », explique Alain ROCHON, président de l'APF.

L'association a donc organisé une opération de communication nationale, via les réseaux sociaux, et d'évènements locaux, du 26 au 31 mars. Dix ans tout juste après la marche organisée par le collectif « Ni pauvre, ni soumis », créé par l'APF. Le 29 mars 2008, 35 000 personnes défilaient dans les rues de Paris pour réclamer la création d'un revenu d'existence.

Objectif de cette campagne anniversaire : réveiller les décideurs publics qui, eux, se sont assoupis… « *Il est important que les parlementaires entendent directement la voix et le vécu quotidien des personnes directement concernées et que ce réveil fasse remonter leur insatisfaction auprès du gouvernement* », souligne Alain ROCHON. La majorité ne se préoccupe en effet plus de la pauvreté des citoyens handicapés depuis que le Premier ministre a annoncé que l'allocation adulte handicapé (AAH) allait être portée à 860 € d'ici novembre 2018 puis à 900 €, un an plus tard.

Des reculs sur l'AAH

Mais ce coup de pouce est insuffisant puisque le montant de l'AAH restera inférieur au seuil de pauvreté (1 015 € par mois pour une personne seule). De plus, cette hausse de 50 € s'accompagne d'un gel du plafond de ressources pour les couples. Certains allocataires en couple ne bénéficieront donc pas de la revalorisation de l'AAH. Et d'autres n'en profiteront que partiellement.

Par ailleurs, le gouvernement prévoit la fusion, le 1er janvier 2019, des deux compléments d'AAH. Le complément de ressources de 179,31 €/mois disparaîtra. Seul subsistera la majoration pour la vie autonome (104,77 €/mois).

Les pensionnés d'invalidité pénalisés

Enfin, les pensions d'invalidité n'ont été revalorisées que de 1 % en quatre ans. À partir de juin, les pensionnés en emploi n'auront plus le droit de bénéficier d'une prime d'activité, qui est versée à tous les travailleurs percevant de faibles ressources d'activité. Les titulaires d'une rente d'invalidité ou accident du travail en sont également exclus. Pour ne rien arranger, certains pensionnés ont été impactés par la hausse d'1,7 points de la CSG, le 1er janvier 2018. Et le montant net de leur pension a donc diminué.

À quand un revenu d'existence ?

Sur les 9 millions de personnes vivant, en France, sous le seuil de pauvreté, 1 million est en situation de handicap. Cela ne peut plus durer. L'APF demande l'annulation des mesures aboutissant à priver de prime d'activité les pensionnés d'invalidité en emploi, la suppression des mesures défavorables aux allocataires de l'AAH mais aussi la fin de la prise en compte des revenus du conjoint pour le calcul de l'AAH. Et elle appelle à la création d'un revenu d'existence au moins égal au seuil de pauvreté, déconnecté des ressources du conjoint. ■

ACTUALITÉ

Logements accessibles : le grand bond en arrière ?

© DR

Le projet de loi ELAN prévoit d'abaisser de 100 % à 10 % la part de logements accessibles aux personnes handicapées dans les immeubles neufs. Les 90 % restant devraient simplement être évolutifs. Le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) ainsi que 13 autres associations dont l'APF, demandent au gouvernement d'abandonner toute idée de quota.

Les quotas de logement accessibles vont-ils faire leur retour ? C'est ce que laisse craindre le projet de loi évolution du logement et aménagement numérique (ELAN), présenté en Conseil des ministres le 4 avril. Aujourd'hui, tous les logements situés au rez-de-chaussée d'un immeuble neuf sans ascenseur doivent être accessibles. Dans les bâtiments neufs équipés d'un ascenseur, tous sont tenus de l'être, y compris en étages. Concrètement, l'appartement doit être conçu de telle sorte qu'une personne en fauteuil puisse y entrer et accéder à la cuisine, au séjour, à une chambre au moins, aux W.-C et à la salle de bains.

Or, le projet de loi ELAN prévoit de ramener à 10 % la part de ces logements dans les constructions neuves. Pour être plus précis, dans tous les immeubles sans ascenseur, la réglementation resterait la même. Dans ceux qui en sont équipés, seuls 10 % de l'ensemble des appartements devraient être accessibles. Les autres devraient simplement être évolutifs. « *Le gouvernement n'explique pas pour le moment comment cette évolutivité pourrait concrètement se définir au plan technique* », s'inquiète le CNCPH, dans un avis adopté le jeudi 15 mars.

« *Dès leur conception, ils [les appartements] prévoient toutes les dispositions pour être mis en accessibilité avec des travaux simples. (…) Il s'agit de transformer une douche ou une baignoire, ou d'enlever une cloison* », précise Jacques MÉZARD, le ministre de la Cohésion territoriale dans un entretien accordé à LCI, mardi 3 avril. Les normes seront définies par décret.

La loi va limiter l'offre

Dans le neuf, l'offre accessible n'est pourtant pas pléthorique. La plupart des immeubles construits aujourd'hui comptent en effet au plus trois étages. Or, un ascenseur n'est obligatoire qu'à partir de quatre étages. Sauf exception, dans tous les petits bâtiments d'un, deux ou trois étages, seuls les appartements situés au rez-de-chaussée sont donc accessibles.

…/…

L'APF dans le viseur

Dans l'interview qu'il a accordée à LCI, mardi 3 avril, le ministre de la cohésion territoriale assure avoir discuté de ce projet de loi avec tout le monde, y compris l'APF. « *C'est un sujet qui à l'époque ne soulevait pas de réactions négatives. (…) Il y a (…) une certaine émulation, pour ne pas dire concurrence, entre les associations, ce qui fait qu'il y a des changements de posture avant la présentation du projet de loi.* »

« *L'APF, comme d'autres associations (…), a été consultée à l'automne par le ministère sur ce sujet,* a répondu l'APF dans un communiqué, le 4 avril. *Ces réunions (…) ne sont pas pour autant synonymes d'adhésion au projet de loi présenté aujourd'hui en Conseil des ministres.* »

Les dispositions sur l'accessibilité du projet de loi ELAN font l'unanimité contre elles. Le CNCPH a demandé au gouvernement « *d'abandonner toute notion de quota de logements accessibles* ». Idem pour le Comité d'entente des associations représentatives. « *Les mesures retenues par le gouvernement vont à l'encontre des besoins des personnes en situation de handicap et des personnes âgées* », ont précisé treize d'entre elles, dont l'APF, dans un autre communiqué.

.../...

Si des quotas entraient en vigueur, le nombre de logements neufs accessibles serait encore réduit. Et comment déterminer, dans ce parc de 10 %, la part des logements avec une, deux ou trois chambres, voire plus ? Réinstaurer des quotas, comme c'était le cas avant 1975, « *aurait pour effet d'assigner une partie de la population à des lieux non choisis* », dénonce le CNCPH.

Il faut davantage d'ascenseurs

Il souhaite, au contraire, que le projet de loi permette d'améliorer l'offre existante. En abaissant aux immeubles de trois étages l'obligation d'installer un ascenseur. Mais aussi en imposant l'accessibilité aux terrasses et balcons ainsi que des siphons de sol qui rendent possible l'aménagement de douches de plain-pied. La bataille des quotas de logement commence.

L'APF signe une pétition d'architectes

Les associations de personnes handicapées ne sont pas les seules à s'inquiéter du projet de loi ELAN. De nombreux architectes aussi. Ils ont lancé, sur change.org, une pétition réclamant des logements de qualité au bénéfice de tous. Plus de 4360 personnes l'ont déjà signée. L'APF fait partie de ces co-signataires. « *À ce stade, le texte ne semble plus garantir la qualité architecturale et urbaine de l'habitat que sont en droit d'attendre nos compatriotes,* écrivent-ils. *Les logements doivent s'adapter aux besoins des habitants et des territoires dans leur diversité, et non l'inverse.*

LE DOSSIER *FAIRE FACE*

Invalidité : des pensions sous conditions

La pension d'invalidité ne fait guère la Une. Sauf sur faire-face.fr, le site qui décrypte l'actualité du handicap. Déjà en octobre 2017, le site avait publié un article sur la fin de la prime d'activité pour les pensionnés en emploi ayant de faibles ressources. Et ce à compter du 1er janvier.

Puis, dès le début d'année, autre information : les mauvais taux de CSG appliqués à certains pensionnés et des Caf débordées.

Modalités d'attribution, montant, compléments... Traiter la pension d'invalidité sous tous ses aspects a alors semblé une nécessité face aux commentaires de lecteurs désorientés. Et c'est ce que s'applique à faire ce dossier de 15 pages consacré à la pension d'invalidité.

© DR

- Dossier téléchargeable sur le site de *Faire Face* en vente au prix de 2,90 €.
- Numéro complet téléchargeable sur le site de *Faire Face* en vente au prix de 5,70 €.
- Pour recevoir tous les dossiers du magazine Faire Face, des offres d'abonnement préférentielles pour les adhérents de l'APF sont proposées sur *faire-face.fr*.

ACTUALITÉ

Emploi : une réforme encore floue

La réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés est encore loin d'être aboutie. La méthode de concertation choisie par le gouvernement manque de transparence.

« *Personne ne sait ce qui va sortir du chapeau du gouvernement.* » Plus d'un mois après l'ouverture de la concertation, mi-février, Véronique BUSTREEL, la conseillère nationale emploi de l'APF, n'a qu'une certitude : l'association s'implique autant que faire se peut pour obtenir que la réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés se fasse au bénéfice de ces derniers.

D'abord, se faire inviter…

Le premier combat a été d'obtenir un carton d'invitation. La secrétaire d'État chargée des personnes handicapées avait en effet prévu de n'associer aux discussions que trois membres du CNCPH. « *Or, le CNCPH est une instance de consultation mais pas de représentation des personnes handicapées* », explique Véronique BUSTREEL. Après plusieurs jours de tension, Sophie CLUZEL a finalement accepté que quatre représentants associatifs soient désignés. Dont l'APF.

Depuis, plusieurs réunions ont eu lieu. Mais la concertation ne réunit jamais autour d'une même table l'ensemble des parties prenantes : employeurs, syndicats, associations, etc. « *Le gouvernement privilégie les discussions par type d'acteurs, en bilatéral,* précise Véronique BUSTREEL. *Cette méthode manque de transparence car elle ne permet pas d'identifier les arbitrages et ses motifs.* » De plus, l'obligation d'emploi dans le secteur public fait l'objet d'une concertation parallèle… à laquelle les associations de personnes handicapées n'ont pas été invitées à prendre part. Surprenant.

Puis se faire entendre…

« *Plusieurs scénarios nous ont été présentés reposant sur différentes hypothèses,* résume la conseillère de l'APF. *C'est une équation à plusieurs inconnues.* » De nombreuses pistes sont envisagées : étendre l'obligation d'emploi aux établissements de moins de 20 salariés, supprimer certaines mesures (les minorations, les emplois à capacité et aptitudes particulières, les accords d'entreprise…), modifier le mode de calcul de la contribution, etc.

« *Il est impossible de savoir ce qui sera finalement retenu,* précise Véronique BUSTREEL. *Les associations pèsent de tout leur poids pour que la réforme ne se résume pas à une simplification qui ne bénéficierait qu'aux employeurs et pas à l'emploi des personnes en situation de handicap.* »

Enfin, obtenir des garanties

Autre enjeu : pérenniser les ressources financières des fonds chargés de l'insertion, l'Agefiph et le FIPHFP. Leurs recettes annuelles ont en effet fondu ces dernières années, sous l'effet de la hausse du taux d'emploi des travailleurs handicapés. « *Nous voulons garantir les moyens nécessaires à la couverture des besoins de compensation de tous ceux qui en ont besoin* », insiste Véronique BUSTREEL. Cela sera-t-il dans le chapeau ?

Un calendrier serré

Un projet de loi a été présenté en Conseil des ministres début avril. Mais cela ne marque pas pour autant la fin du suspense. Toutes les mesures discutées ne sont pas de nature législative. De plus, le gouvernement se laisse la possibilité d'introduire des amendements gouvernementaux ou parlementaires lors de la discussion du texte à l'Assemblée nationale, en juin, voire juillet au plus tard.

ACTUALITÉ

Des étudiants en mission prévention dans les établissements

À partir de la rentrée 2018, chaque étudiant en santé devra effectuer un service sanitaire axé sur la prévention. Il interviendra, entre autres, dans les établissements pour personnes handicapées prêts à les accueillir.

La prévention va désormais avoir ses bataillons. À partir de la rentrée 2018, les 50 000 étudiants en santé seront en effet tenus d'effectuer un service sanitaire. Trois mois pour promouvoir « les comportements favorables à la santé, le pilier central de la stratégie nationale de santé ». « *Il ne s'agit pas de faire exécuter des activités de soins aux étudiants mais de leur permettre d'intervenir sur des thèmes prioritaires de santé publique, tels que la vie affective et sexuelle, les comportements d'addiction, l'activité physique et la nutrition* », a annoncé le ministère des Solidarités et de la Santé, fin février.

©DR

Traditionnellement oubliés de la prévention

Les étudiants pourront intervenir dans des écoles, des collèges et des lycées. Mais également dans des entreprises, des maisons de retraite, des prisons et des établissements médico-sociaux. Une bonne nouvelle pour les résidents handicapés. De nombreuses études ont en effet montré que les personnes en situation de handicap bénéficient moins que les autres des programmes de prévention. Elles se font, par exemple, moins souvent dépister les cancers du col de l'utérus, du sein ou du côlon.

« *Que des étudiants puissent intervenir dans les établissements médico-sociaux, durant leur service sanitaire, pour faire de la prévention va donc dans le bon sens. Sous réserve, bien entendu, qu'ils adaptent leur message à chaque type de public,* commente Aude BOURDEN, la conseillère santé de l'APF. *Cette expérience pourrait également les sensibiliser au problème, plus général, de l'accès aux soins des personnes handicapées.* »

L'ARS au cœur du jeu

Les actions de prévention se dérouleront dans des lieux agréés par la formation, tout comme les stages actuels. Une convention liera la structure de formation de l'étudiant et l'institution bénéficiaire. La définition des thématiques prioritaires de ces actions et l'identification des lieux d'intervention devront se faire en concertation, au niveau local.

Dans chaque région, la coordination sera assurée par un comité régional du service sanitaire, en lien avec la commission des politiques publiques de santé. Y seront réunis des représentants de l'agence régionale de santé (ARS), du rectorat, des associations étudiantes et des institutions de formation. Les agences régionales de santé recenseront également les lieux de stage, en lien avec les recteurs d'académie. Avis aux établissements intéressés.

PARTENARIAT

1998-2018 : 20 ans de vacances sereines et accessibles

En 20 ans, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) a accompagné l'APF dans le départ en vacances en toute sérénité de 18 700 personnes en situation de handicap. Pour les structures de l'APF, ce partenariat représente un véritable atout dans leur mission d'accueil et d'accompagnement des publics les plus fragiles, mobilisés autour de la co-construction active de leur projet de vacances.

Des critères d'éligibilité précis

Soumises à des plafonds de ressources, les aides ANCV sont aussi conditionnées à la recevabilité du projet de vacances selon sa durée (entre 5 et 22 jours consécutifs maximum), sa destination (France, DOM TOM et pays de l'Union européenne), sa nature (seul, en famille ou en groupe, pas de cure thermale ni de séjour à connotation religieuse ni de transfert d'établissement) et la structure d'hébergement qui accueillera le vacancier (structure agréée ANCV).

De même, un bénéficiaire – qu'il soit en situation de handicap, aidant familial ou accompagnateur bénévole - ne peut solliciter qu'une seule aide financière ANCV par an, avec une participation personnelle de 30 € minimum. L'ANCV encourage également le bénéficiaire à solliciter d'autres organismes de droit commun en parallèle. « *Une démarche contraignante car on ne sait jamais ce que l'on va obtenir des organismes tels que la MDPH ou la CAF et surtout sous quels délais* », déplore Joseph-Louis BARBOSA, président de la commission d'attribution des aides ANCV et administrateur à l'APF.

Un levier de revendication politique

Chaque année, sur 1 400 dossiers reçus en moyenne, près de 40 % d'entre eux concernent des séjours APF Évasion. Au total, 90 % des demandes sont acceptées par les commissions d'attribution de mars à septembre. Mission quasi accomplie avec un léger bémol cependant. « *D'une année sur l'autre, le périmètre d'action et le nombre de départs en vacances sont tributaires de l'enveloppe budgétaire allouée aux aides ANCV qui dépend elle-même des alternances politiques* », explique Lionel GRAZZINI, chargé de mission APF responsable des aides aux projets vacances ANCV. L'APF et l'ANCV ont un cheval de bataille commun : faire pression sur le gouvernement pour soutenir davantage le tourisme social. De nouvelles modalités sont donc à trouver pour pérenniser ce dispositif de droit privé.

©Guillaume Vaudois

Vacances, j'oublie tout

Les effets positifs des vacances sont aussi nombreux que variés : la recherche du bien-être, l'apprentissage de l'autonomie et de la confiance en soi, l'enrichissement culturel, la rupture de l'isolement, le resserrement des liens familiaux ou, au contraire, l'émancipation… Pour Olga VINESHTEIN, 50 ans, c'était une révélation. Elle a bénéficié pour la première fois d'une aide ANCV pour un séjour de répit en tant qu'aidante familiale, en avril 2017 entre Bordeaux, Marne-la-Vallée et Lille. « *Je n'ai pas pris de vacances pour moi toute seule depuis 2003* », confie-t-elle avec beaucoup d'émotion. *Je ne savais même pas qu'un tel dispositif existait pour les aidants familiaux; la MDPH ne m'avait rien dit. J'en ai pris connaissance en faisant des recherches sur internet.* » Depuis 2014, son époux handicapé, dont elle s'occupe, bénéficie, quant à lui d'une aide ANCV, chaque année. Une bouffée d'oxygène pour le couple !

Aide ANCV ? Mode d'emploi

Rendez-vous sur http://www.vacances-accessibles.apf.asso.fr/aides-financieres

1/ Téléchargez et remplissez un dossier.

2/ Adressez le dossier dûment complété au moins un mois avant la date du séjour à une structure APF locale (délégation, foyer, SAVS) qui se chargera, ensuite, de l'adresser au service instructeur, au siège de l'APF, pour un passage en commission d'attribution.

3/ Si la demande est acceptée, l'aide sera versée à la personne sous forme d'un chèque bancaire, à la fin de l'année, a posteriori du séjour. Toutefois, un versement anticipé, en amont du séjour, est une option envisageable.

Contact : Lionel GRAZZINI - Chargé de mission APF responsable des aides aux projets vacances ANCV
Tél. : 01 40 78 27 16 / Mail : lionel.grazzini@apf.asso.fr

3 QUESTIONS À...

Jacques SOUTTRE

Responsable de production graphique de la filière « Films d'animation » d'APF Entreprises

© DR

En janvier 2017, APF Entreprises a élargi son panel d'activités en se spécialisant dans la réalisation de films d'animation, répartie sur plusieurs de ses établissements. Inédite dans le secteur du travail adapté et protégé, cette nouvelle façon de communiquer a le vent en poupe. Clap de début et premier bilan d'une activité prometteuse avec 3 questions à **Jacques SOUTTRE, responsable de production graphique de la filière métier « Films d'animation** ».

1/ Comment est née cette activité au sein d'APF Entreprises et quel est votre rôle ?

JS : Fin 2013, j'ai rejoint l'ESAT des Bellevues en tant que moniteur d'atelier de l'activité audiovisuelle, pour accompagner les usagers à la réalisation de films d'entreprises. Durant ces années, j'ai identifié chez nos clients des besoins en matière de films d'animation qu'on ne pouvait pas couvrir à l'ESAT. En janvier 2017, la direction nationale d'APF Entreprises a proposé à plusieurs établissements déjà investis dans la création graphique print de se diversifier en démarrant cette activité plus en lien avec l'audiovisuel. L'adhésion a été immédiate. Le projet est piloté par Valérie GLOAGUEN, adjointe de direction de l'EA de Briec, par William BASTEL, responsable marketing et communication d'APF Entreprises et on m'a confié le pilotage artistique et technique des films. J'interviens notamment sur l'accompagnement des ressources, dans les rendez-vous commerciaux, puis sur l'écriture des films et je distribue les tâches parmi les forces vives en présence sur 5 de nos établissements pour l'instant. *

2/ En quoi la filière « Films d'animation » est-elle porteuse pour les collaborateurs que vous encadrez ?

JS : A la croisée du numérique et de la communication, cette activité s'inscrit pleinement dans l'évolution des métiers du graphisme et de l'audiovisuel dans lesquels opère déjà APF Entreprises. Elle illustre notre volonté d'intégrer nos collaborateurs dans une démarche de gestion prévisionnelle des compétences et de les faire évoluer dans des métiers en tension. Des formations ont été dispensées et se poursuivent dans les établissements afin de proposer aux clients d'APF Entreprises (marché interne, grands comptes, PME, PMI, start-up...) et à ses prospects des prestations de *motion design* (design animé par conception graphique en mouvement) de qualité. À titre d'exemple, le marché interne en a déjà fait l'expérience avec la présentation des comptes 2016 de l'association en vidéo lors de la dernière assemblée générale, puis la réalisation de la carte de vœux 2018.

Une chose est sûre, les films d'animation ont encore de beaux jours devant eux. D'ici 2019, nous comptons avoir une vingtaine de collaborateurs opérationnels. Et je suis convaincu que d'autres talents vont émerger et souhaiteront nous rejoindre dans cette aventure. Il n'y a plus de handicap, il n'y a que des collaborateurs qui prennent plaisir à travailler ensemble.

3/ Et si vous nous plongiez dans l'envers du décor d'un film d'animation ?

JS : Volontiers... Ce qui est passionnant dans la réalisation d'un film d'animation, c'est que l'on part graphiquement de zéro. Tout est à créer. Le champ des possibles est ouvert. Nous analysons le besoin du client puis lui proposons un univers, un décor, des personnages qui prennent vie avec un habillage sonore, dans le respect de son cahier des charges. Le client est investi dans chaque étape du film et vit son évolution en véritable partenaire. Nous sommes tous acteurs du film en quelque sorte.

Besoin de présenter vos services, démarches, projets ou produits de manière originale, ludique, pédagogique ? Optez pour le film d'animation !

Contact : Jacques SOUTTRE - jacques.souttre@apf.asso.fr / 06 42 52 48 07

Un aperçu des réalisations de l'année 2017 : https://youtu.be/jHBLDS6NOM0

Le film animé d'APF Entreprises : https://www.youtube.com/watch?v=Bkw1EVsDLXQ

** APF Entreprises 3iConcept, APF Entreprises 57 (St Julien les Metz), APF Entreprises Ludres, APF Entreprises ESAT de Lunay et APF Entreprises ESAT des Bellevues*

DERNIÈRE MINUTE
Prochaine ouverture prévue mi-avril : une 3e boutique « So'Frip » en région Pays de la Loire, mais cette fois-ci dans la petite ville de La Flèche. Souhaitons-lui le même succès que ses « grandes-sœurs » installées au Mans et à Laval.

INITIATIVE RÉSEAU

La frip', c'est chic !

Avec le printemps qui vient tout juste de pointer le bout de son nez, l'APF invite le grand public à faire le vide dans ses placards pour entrer du bon pied dans les beaux jours. Donner une seconde vie à ses vêtements et accessoires : une véritable action sociale et solidaire dont les bénéfices contribuent à financer des activités en faveur des personnes en situation de handicap. C'est aussi l'occasion de renouveler sa garde-robe à petits prix. Tour d'horizon des friperies solidaires de l'association qui fleurissent en joignant l'utile à l'agréable.

Les friperies écolo

En Corrèze, les deux friperies de l'APF proposent des articles textiles et de maroquinerie d'occasion à des prix plus que raisonnables. Les produits sont propres, dans l'air du temps et de qualité. Chaque semaine, toute une équipe de bénévoles se mobilise pour aider au tri des textiles réceptionnés, à la mise en rayon et à la vente. Écologiques et responsables, ces friperies recyclent également tous les articles non vendus.

© DR

Depuis le 8 janvier 2018, les bénévoles vous accueillent à l'APF :

- Impasse Tour de Loyre à Malemort-en-Corrèze, les lundis et mercredis de 14h à 16h45.
- 1 de la place Gustave Philippon à Limoges, les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 18h.

Contact : dd.19@apf.asso.fr ou 05.55.24.43.65

Friperie solidaire cherche financement pour agrandissement

© DR

« Au Paradis des Fringues », une large collection de vêtements pour hommes, femmes, enfants, accessoires et linge de maison, est disponible à petits prix dans les locaux de la délégation APF de Beauvais dans l'Oise. Ouverte tous les mercredis depuis 4 ans, cette friperie est devenue un véritable lieu de vie, d'échanges et de proximité pour les habitués et les visiteurs occasionnels en quête de bonnes affaires. Au point d'être victime de son succès. Face aux flux de vêtements, les locaux ne sont plus adaptés à la vente. La délégation a besoin de doubler la surface réservée à la friperie et de l'agencer en véritable boutique avec notamment des cabines d'essayage. Le coût de ces travaux d'agrandissement est estimé à 6000 euros. La délégation espère les récolter grâce à une campagne de financement participatif lancée début mars. L'équipe mobilisée sur ce projet se donne jusqu'à fin mai pour obtenir les fonds nécessaires.

Pour soutenir ce projet : http://solidaires.apf.asso.fr/projects/agrandissement-de-la-friperie-solidaire-au-paradis-des-fringues

Un fashion truck comme vecteur de communication et de sensibilisation au handicap

© DR

Inauguré en septembre 2017 par les délégations APF de l'Eure et de Seine-Maritime, le fashion truck ambulant « Ma p'tite friperie » attire la curiosité des passants par ses couleurs « flashy » et sa présence dans des lieux isolés à travers les deux départements. Il permet de recruter de nouveaux adhérents, de renseigner et d'informer les familles et les proches de personnes en situation de handicap. En s'installant le temps d'une journée près des marchés, des écoles, des universités, des zones d'activités, il permet également de sensibiliser et de mobiliser de nouveaux acteurs autour du handicap.

Des vêtements accessibles à tous

Implantées pour certaines au milieu de zones urbaines sensibles comme celle de la délégation APF de la Drôme depuis dix ans, les friperies solidaires dynamisent l'activité économique de ces quartiers en permettant aux habitants à revenus modestes de se vêtir à moindre coût (le coût moyen d'un vêtement étant de 1 €).

PHOTOS DU MOIS

Pau à vélo : une passerelle (pas) pour tous !

Dimanche 4 mars à Bizanos (banlieue de Pau). Plus d'une centaine de cyclistes, piétons et personnes à mobilité réduite ont participé au rassemblement organisé par l'association "Pau à Vélo" pour dénoncer la non accessibilité d'une passerelle sur le Gave de Pau. Une passerelle inaccessible pour les plus fragiles. Une infrastructure qui ne favorise pas les déplacements. Un aménagement réalisé sans consulter les usagers. La délégation APF de Pau a pris part à cette manifestation pour dénoncer le non-respect de la loi de février 2005, notamment en matière de chaîne de déplacements.

© DR

Résidence du Maine : 30 ans déjà et 3 jours hauts en couleur

© DR

Quand la Résidence du Maine fête son anniversaire, elle ne fait pas les choses à moitié ! Pour ses 30 ans, le foyer d'accueil médicalisé, situé à Paris, a organisé 3 jours de festivités les 15, 17 et 20 mars avec au programme : spectacles mettant en scène résidents et professionnels, exposition photos, dégustations, déguisements, photobooth et concerts pour près de 400 personnes. Très sensible à la cause du handicap, le rappeur Mokobé était aussi de la partie pour partager la joie des résidents et s'adonner à des séances de selfies en toute complicité avec ses fans. Merci à tous les participants d'avoir fait de ces 3 jours des moments savoureux et inoubliables. Une fête énergisante pour longtemps...

"Courir pour aimer la vie" : une semaine pour changer les regards

Depuis 2003, l'APF des Deux-Sèvres organise chaque année l'opération « Courir pour aimer la vie ». Une semaine de communication solidaire et citoyenne autour du handicap pour sensibiliser à la différence et faire connaître les missions de l'association en utilisant le sport comme vecteur d'intégration et d'échanges. Du 20 au 25 mars dernier, une fidèle équipe de sportifs valides et handicapés a couru chaque jour une quinzaine de kilomètres en s'arrêtant dans des écoles primaires des Deux-Sèvres et de Charente-Maritime pour rencontrer des enfants, des élus et le grand public.
Carolyne DEXET, administratrice *(à gauche sur la photo)*, était présente au lancement de l'événement pour témoigner et parcourir les premiers kilomètres.

© DR